

APPEL À CANDIDATURE DÉPLOIEMENT DU PARCOURS PRÉVENTION DU PRIF – 2021

Objet de l'appel à candidature : Renouvellement de l'atelier « Bien chez soi » du Parcours prévention du Prif

Dans le cadre du renouvellement de l'atelier « Bien chez soi », le Prif lance une consultation en vue de déterminer les partenaires opérateurs qui déploieront cet atelier en 2021.



Le Prif, partenaire des jeunes de plus de 60 ans



Cahier des charges – Déploiement du Parcours prévention du Prif – 2021 - Atelier Bien chez soi

Table des matières

I. UN PARCOURS PREVENTION POUR BIEN VIVRE À TOUT AGE	3
1. Une approche positive, multifactorielle	3
2. La thématique du logement au sein du Parcours prévention du Prif	4
II. EN 2021, LE PRIF SOUHAITE FAIRE EVOLUER LE CONTENU ET LE FORMAT DE L'ATELIER BIEN CHEZ SOI	6
1. Les publics concernés	6
2. Le format de l'atelier	6
3. La conférence d'information	7
4. Le contenu de l'atelier	7
5. La diffusion des messages de prévention	9
6. Un atelier déployé selon le modèle mis en œuvre au sein du Prif : multipartenarial et suivant une dynamique de réseau	10
III. MISSIONS DES PARTENAIRES OPERATEURS DU PRIF	11
1. Promouvoir	11
2. Mettre en place	12
3. Animer	15
4. Evaluer	16
5. Adapter	17
IV. LE FINANCEMENT DES ACTIONS	18

I. UN PARCOURS PREVENTION POUR BIEN VIVRE À TOUT AGE

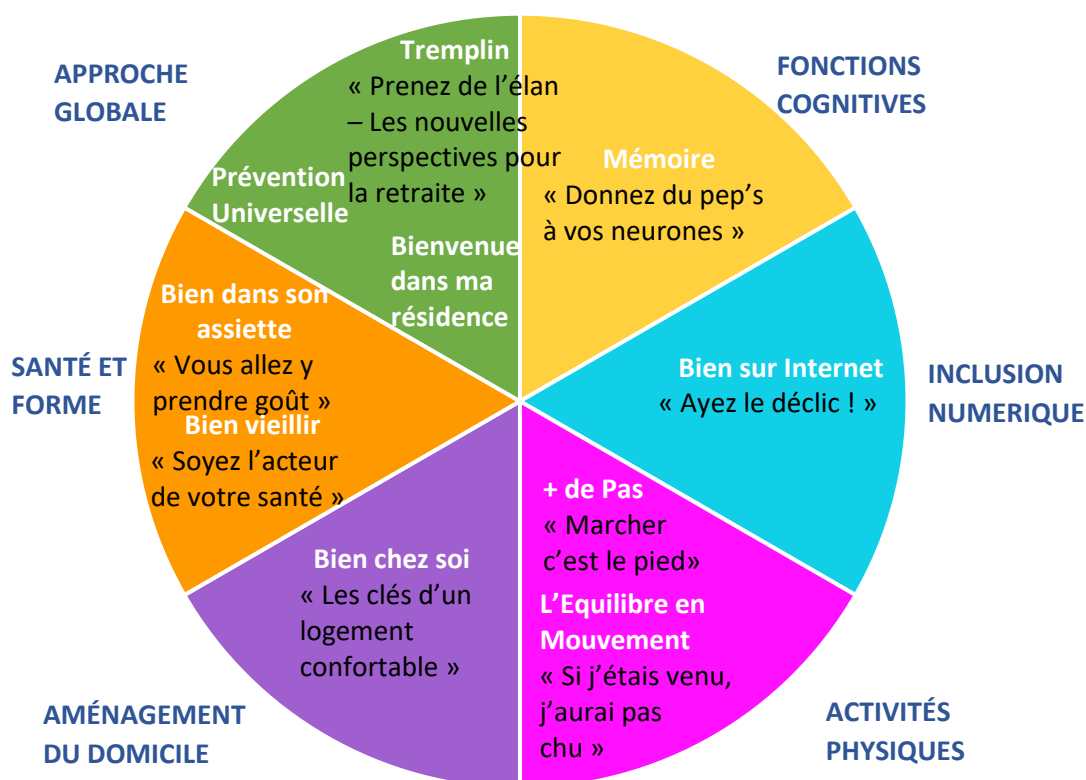
Créé en 2011 par les caisses de retraites de la sécurité sociale (CNAV, MSA et RSI), Prévention Retraite Île-de-France (Prif) est un groupement de coopération sociale et médico-sociale. Sa création est intervenue dans le contexte de dynamique de développement de la prévention impulsée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'objectif central de l'action du Prif est de contribuer à faire croître l'espérance de vie en bonne santé de la population. Sa mission repose sur la création, la coordination, le développement et le financement des actions de prévention santé à l'égard des personnes retraitées en Île-de-France.

Étant donné le statut de ses membres fondateurs, cette mission revêt des valeurs spécifiques :

- une mission de service public et d'intérêt général ;
- une vision positive de l'avancée en âge ; inclusive, bienveillante et participative ;
- la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé, un égal accès à ses actions pour l'ensemble des retraités et notamment les plus fragilisés et éloignés des messages de prévention ;
- un Parcours prévention multifactoriel en faveur du bien vieillir.

1. Une approche positive, multifactorielle



Le Parcours prévention repose sur 3 principes :

- il est construit à partir de thématiques abordant l'ensemble des dimensions du bien-vieillir ;
- il s'inscrit dans la durée afin que la démarche de prévention soit plus efficace ;
- il s'inscrit dans une démarche positive de prévention.

Il est conçu pour inciter les retraités à mettre en place de nouvelles actions dans la durée à l'issue de leur participation aux ateliers.

Dans cette optique, le format d'animation, le contenu et la formulation des messages, ainsi que la coordination entre les actions du Parcours doivent se faire dans une dynamique positive, encourageant les participants à faire le lien avec l'offre existante dans les territoires. Cela favorisera la mise en œuvre de comportement de prévention dans la durée. Les ateliers du Parcours prévention sont basés sur une démarche participative, offrant la possibilité aux participants de partager leurs questionnements et préoccupations avec l'animateur et d'échanger avec d'autres retraités.

2. La thématique du logement au sein du Parcours prévention du Prif

Le logement est une thématique prioritaire de la démarche de prévention en faveur du bien vieillir.

Dès 2012, le Prif a intégré une offre de sensibilisation à l'adaptation du logement et crée un atelier spécifique : « Bien chez soi ». Co-construit en 2012 par le Prif et le Pact 94 (aujourd'hui, Soliha Est Parisien), il est issu d'une demande de la Cnav dans le cadre de ses appels à projet. Celle-ci souhaitait une action de prévention sur l'adaptation du logement afin de sensibiliser les retraités et en a co-financé l'expérimentation.

Jusqu'en 2020, l'atelier est développé en partenariat avec Soliha.

Un atelier en 5 séances...

- *Pour un logement pratique et confortable* avec des conseils et astuces
- *Être bien chez soi* sur les gestes et bonnes postures dans la vie quotidienne
- *Facilitez-vous la vie* dédiée à la présentation d'accessoires innovants
- *L'habitat durable* qui sensibilise à l'importance de la relation santé/environnement
- *L'aménagement du logement* qui détaille les solutions de financement par projet

...qui poursuit les objectifs suivants

- **sensibiliser** les seniors aux problématiques de l'adaptation du logement,
- **informer** les personnes retraitées des acteurs professionnels (nationaux et de proximité) ainsi que des dispositifs d'aide existants,
- **encourager** les aménagements préventifs dans les logements franciliens,
- **créer** du lien social de façon durable sur les territoires.

289 ateliers Bien chez soi ont été déployés dans près de **200** villes d'Île-de-France depuis la création de l'organisme.

98% des participants ont jugé l'atelier Bien chez soi bénéfique et **94%** le recommandent à leur entourage.

Ils sont **57%** à envisager des travaux auxquels ils ne pensaient pas au début de l'atelier.

La thématique du logement est abordée au cours de séances dédiées dans plusieurs ateliers du Parcours prévention.

- Atelier Tremplin : Bien chez soi, confort et économie d'énergie
- Atelier Vitalité : Un chez moi adapté, un chez moi adopté
- Atelier Bienvenue dans ma résidence : Je m'approprie mon lieu de vie

Cette thématique est également centrale dans la politique de prévention des Caisses membres du Prif.

L'Assurance retraite Île-de-France déploie des dispositifs de soutien financier et de repérage à l'habitat :

- dans le parc privé
- dans le parc social
- dans les lieux de vie collectifs

Elle met également en œuvre des actions de repérage et de sensibilisations autour du logement via :

- des visites d'ergothérapeutes
- des visites de prévention
- des soutiens à des dispositifs innovants et ludiques

La Mutualité sociale agricole propose des actions pour favoriser l'adaptation du logement à la perte d'autonomie. Elles permettent :

- d'accéder à son logement et à son environnement extérieur,
- de profiter de son logement en toute sécurité et confort,
- de financer l'assistance technique si besoin (étude de faisabilité, diagnostic) et l'ergothérapie
- d'effectuer les travaux liés à la perte d'autonomie

Le Prif et l'interrégime mettent également des ressources en ligne à disposition afin d'accompagner les publics concernés sur cette thématique :

- Le site jamenagemonlogement.fr, qui propose des solutions d'aménagement pièce par pièce
- La section « Bien chez soi » du site pourbienvieillir.fr

II. EN 2021, LE PRIF SOUHAITE FAIRE EVOLUER LE CONTENU ET LE FORMAT DE L'ATELIER BIEN CHEZ SOI

Le Prif et les caisses membres souhaitent concevoir un nouvel atelier de référence sur le sujet de l'aménagement du logement en faisant évoluer l'atelier Bien chez soi.

Cette évolution a pour objectif de :

- Inscrire la thématique dans le parcours de vie et réaffirmer le logement comme axe majeur de la prévention et de l'autonomie des retraités
- Accompagner les retraités franciliens dans leurs projets de manière concrète pour faciliter la mise en œuvre d'aménagements et travaux d'adaptation à l'issue de l'atelier
- Renouveler le vocabulaire employé pour diffuser des messages de prévention plus ancrés dans leur quotidien
- Intégrer des supports et outils innovants dans le cadre de la diffusion des messages de prévention
- Renforcer quantitativement la population concernée par l'atelier

1. Les publics concernés

Pour rappel, l'ensemble du Parcours prévention est destiné aux retraités autonomes (GIR 5-6 ou non GIRés).

Deux catégories constituent ce public :

Les retraités qui participent à l'atelier :

L'atelier Bien chez soi sont destinés aux retraités de 55 ans et plus, vivant à domicile ou en résidence autonomie

- quel que soit leur régime de retraite
- et identifiés comme étant autonomes (GIR 5-6 ou non GIRés).

Les acteurs professionnels qui participent à la mise en place de l'atelier dans les territoires

Les partenaires locaux qui contribuent à la promotion de l'atelier auprès de leurs administrés retraités. Il s'agit majoritairement de communes, de communautés de communes et de structures d'accueil telles que les centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres locaux d'information et de coordination (CLIC), des associations de seniors, des centres sociaux et socioculturels, etc. Ces partenariats permettent une organisation conjointe des ateliers.

2. Le format de l'atelier

Depuis la création du Prif, l'ensemble des ateliers du Parcours prévention sont réalisés principalement au format présentiel. En 2020, le Parcours prévention a été adapté afin d'être déployé également au format distanciel.

Dans le cadre du déploiement du Parcours prévention en 2021, les opérateurs du réseau doivent être en capacité de déployer les ateliers dans 3 formats :

- présentiel
- distanciel, en visioconférence et par téléphone
- mixte, alliant séances en présentiel et en distanciel

Dans leur format présentiel, ils suivent le déroulement suivant :

- une conférence débat, pluridisciplinaire, ouverte à un large public. Elle permet de sensibiliser les retraités aux messages clés du bien- vieillir et présenter l'ensemble du Parcours Prévention ;
- 5 séances d'atelier de 2h à 2h30 ;
- les ateliers s'adressent à un groupe de 12 à 15 personnes, constitué pour suivre la totalité de l'atelier.

Dans leur format distancié, ils suivent le déroulement suivant :

- une conférence débat, pluridisciplinaire, en visio ou téléconférence, qui peut être complétée par des appels téléphoniques afin de constituer le groupe de participants ;
- les séances durent entre 1h30 et 2h et comprennent un temps d'aide à la connexion ;
- ils s'adressent à un groupe de 6 à 8 participants. La constitution du groupe doit garantir un nombre minimal de participants tout au long de l'atelier.

En 2021, il sera également possible de déployer le Parcours prévention de manière hybride avec des ateliers qui mixent séances en présentiel et séances en distancié. **Ce format doit prendre en compte la nécessité d'adapter le format et le mode de participation** selon la situation, permettant de passer du présentiel au distancié et vice-versa. L'opérateur doit démontrer sa capacité à adapter les séances des différents formats d'ateliers : par opportunité pédagogique visant à définir le déroulé des séances en présentiel et en distancié, mais aussi si le contexte le nécessite.

3. La conférence d'information

La conférence d'information multidisciplinaire – 1h30

L'objectif de cette conférence est de présenter le Parcours prévention du Prif aux participants dans sa globalité afin de favoriser la mise en place d'ateliers dans les territoires.

Dans l'attente d'un référentiel spécifique pour cette conférence, l'opérateur propose au Prif le contenu de cette conférence multidisciplinaire. Le Prif accordera une attention particulière aux propositions innovantes dans ce cadre.

4. Le contenu de l'atelier

Séance 1 : Penser mon lieu de vie

La séance a pour objectif d'échanger avec les participants autour de la représentation qu'ils ont de leur lieu de vie et de ce qu'il représente. L'idée est de les amener à s'exprimer sur des évolutions potentielles.

Il s'agit de les amener à repenser leur lieu de vie comme le fruit d'une histoire personnelle afin de les aider à se questionner sur « le logement idéal ».

La séance doit également permettre de dédramatiser les changements liés au logement afin de lever les freins éventuels. L'enjeu est d'organiser cette séance comme un groupe de parole afin de mettre les participants en confiance.

Cette séance doit permettre de :

- recueillir les attentes des participants vis-à-vis de l'atelier grâce aux échanges oraux et également via la diffusion du questionnaire initial ;
- mesurer la prise de conscience de l'aménagement du logement chez les participants ;
- utiliser des outils d'auto-diagnostic

Séance 2 : Mon logement au quotidien

Il s'agit d'aborder les situations de la vie quotidienne afin de prodiguer des conseils d'aménagements et postures à adopter.

Cette séance doit permettre de :

- identifier les améliorations possibles pour rendre son habitat plus pratique et confortable.
- d'appréhender les gestes et postures à adopter dans la vie quotidienne à domicile ;
- d'apporter des conseils via le prisme des situations de la vie quotidienne.
- d'informer les participants sur les différentes ressources à leur disposition

Séance 3 : Un logement facilité

Cette séance a pour objet de faire tester des dispositifs visant à faciliter l'accès à leur habitat. Il peut s'agir d'aménagements ou d'accessoires innovants. Elle vise également à introduire la question du tri et/ou du rangement comme faisant partie des aspects rendant le logement plus fonctionnel.

Les enjeux de cette séance :

- présenter une sélection d'accessoires et de dispositifs innovants pour l'habitat ;
- permettre aux participants de tester ces dispositifs.

Séance 4 : un habitat durable et une santé préservée

L'objectif est de sensibiliser les seniors au lien santé et habitat ainsi qu'à la question de l'éco-responsabilité. Cette thématique sera traitée sous l'angle des gestes qui favorisent la lutte contre le gaspillage et de l'économie circulaire.

Les messages de prévention à diffuser durant la séance :

- sensibiliser les retraités aux relations entre habitat et santé et leur exposer les moyens d'agir ;
- apporter des conseils sur les caractéristiques d'un logement « sain » et bien entretenu ;
- sensibiliser aux gestes éco-responsables : économie d'énergie, lutte contre le gaspillage, gestion des déchets...

Séance 5 : réaliser mon projet

L'ultime séance permettra aux participants d'exposer leurs projets et connaître les concrétisations possibles. Il s'agira de construire avec eux un outil permettant de procéder à un diagnostic selon leur situation.

La dernière séance donne les clés aux participants de mener à bien leur projet en s'assurant qu'ils soient en capacité :

- de se poser les questions pertinentes pour réaliser un projet d'aménagement,
- d'identifier les opportunités de se faire accompagner par des professionnels ;
- d'identifier les professionnels nationaux et de proximité en mesure de les conseiller ;
- d'utiliser les outils mis à disposition durant l'atelier
- de connaître les aides financières existantes.

Elle sert aussi à les questionner sur leur intention de mettre en œuvre les conseils prodigués lors de l'atelier, à l'oral et via le questionnaire final.

A l'issue de cette dernière séance, les participants sont informés de la possibilité de bénéficier de la visite d'un ergothérapeute offerte par les Caisses de retraite membres du Prif. L'opérateur s'engage à accompagner les participants dans la mise en œuvre de ces visites. Dans le cadre du présent appel à

projets, Il devra préciser s'il est en mesure d'assurer ces visites dont le format et le tarif sont fixés par les Caisses de retraite.

5. La diffusion des messages de prévention

Pour s'assurer que les messages de prévention soient diffusés de manière optimale, le contenu des ateliers du Prif et leur format d'animation sont structurés afin de favoriser un impact durable sur les retraités. Celui-ci d'inscrit en cohérence avec le [référentiel habitat qui présente le périmètre d'intervention dans le cadre des actions collectives « Adaptation du logement individuel et vieillissement »](#).

L'opérateur devra dans le cadre de l'atelier « Bien chez soi » :

- Inciter à la réflexion en faisant le lien avec le parcours de vie des participants et l'« histoire » que raconte le nouvel aménagement (réaménagement des espaces vacants, accueil de proches, cohabitation intergénérationnelle, facilitation de la mobilité...);
- sensibiliser les participants aux opportunités d'adapter leur habitat (solutions concrètes, amener à voir les dispositifs);
- sensibiliser sur l'impact d'un logement sain, bien aménagé et entretenu dans l'allongement de la durée de vie en bonne santé;
- proposer des supports ludiques et participatifs que les participants pourraient conserver, afin de les aider à se projeter dans leur habitat aménagé;
- informer les participants sur les dispositifs d'aide existant (financements, visite d'ergothérapeute...)
- ancrer les projets abordés lors de l'atelier dans le moment présent.

La méthodologie d'animation de l'atelier attendue reposera sur :

- un discours positif sur les opportunités d'aménagement de l'habitat;
- une animation participative, favorisant l'échange et le partage d'expérience entre pairs;
- un environnement convivial pour mettre les participants en confiance et encourager la création de lien social

La posture des animateurs doit s'inscrire en cohérence avec cette méthodologie :

- écoute et prise en compte des attentes, patience, empathie;
- attitude apaisante et capacité à valoriser les apprenants;
- rigueur pour opérer le suivi et le reporting par apprenant;
- appétence à travailler avec des seniors.

Les compétences attendues sont les suivantes (sur la base de l'expérience et de l'outillage fourni par la structure) :

- expérience dans l'animation de groupe (parler en public, créer un collectif, mettre à l'aise, rendre actifs l'ensemble des participants, anticiper la logistique d'animation);
- transmission de compétences numériques (expliquer simplement des concepts numériques, connaître les bonnes pratiques de la pédagogie, gérer les différents rythmes d'apprentissage);
- capacité à adapter la formation au groupe et à la faire évoluer;
- capacité à recueillir les éléments permettant de réaliser une évaluation de l'action.

Atouts : expérience significative auprès d'un public senior et formation aux enjeux de la promotion de la santé et du bien vieillir¹

Dans la réponse au présent appel à projets, l'opérateur doit faire apparaître les éléments sur lesquels il s'appuie pour être en conformité avec les attentes en termes de posture et de compétences.

Le Prif accordera une attention particulière aux propositions innovantes, reposant notamment sur des outils ludiques, participatifs ou technologiques permettant de diffuser les messages de prévention au cours de cet atelier. Les opérateurs devront préciser s'ils utilisent des outils dont ils ont l'exclusivité. Ils s'engagent par ailleurs à mettre en œuvre des outils dont le Prif a la propriété uniquement dans le cadre du déploiement du Parcours prévention.

6. Un atelier déployé selon le modèle mis en œuvre au sein du Prif : multipartenarial et suivant une dynamique de réseau

Le Prif œuvre dans une logique partenariale de coordination sur l'ensemble du territoire francilien avec près de 1000 partenaires depuis sa création. Les partenariats entrepris englobent un large spectre d'actions.

Ils portent aussi bien sur la conception, la réalisation ou la mise en place des ateliers dans les territoires. Les partenaires opérateurs, experts des thématiques spécifiques abordées dans le Parcours prévention déploient et animent les ateliers en lien avec les partenaires locaux sur le territoire francilien.

Le Parcours prévention et les ateliers qui le composent sont la propriété du Prif. Ainsi, l'organisme attache une attention particulière au respect de sa charte graphique dans le cadre de la diffusion de supports en amont, pendant et à l'issue de l'atelier et à l'utilisation exclusive du format prévu par ce cahier des charges.

[→ Découvrez les partenaires opérateurs du Prif dans le rapport d'activité 2019](#)

¹ Les formations permettant l'acquisition de ces compétences sont répertoriées par thématique dans les Référentiels nationaux inter-régimes des actions collectives de prévention

III. MISSIONS DES PARTENAIRES OPERATEURS DU PRIF

Le Prif et les partenaires opérateurs sont liés par une convention de partenariat :

Les opérateurs répondent à l'appel à candidature en précisant le nombre d'ateliers thématiques qu'ils ont la capacité de mettre en œuvre par département. La convention de partenariat signée entre les parties précise les objectifs annuels fixés de manière concertée et valide leur acceptation du présent cahier des charges, de manière annuelle. Les opérateurs s'engagent à ne pas mettre en place des ateliers du même format dans les mêmes territoires.

En représentation du réseau Prif, les missions de l'opérateur sont les suivantes :

- promouvoir le Parcours prévention
- mettre en place les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat
- animer les ateliers
- contribuer à l'évaluation des actions mises en place
- adapter le format d'un atelier

1. Promouvoir

La promotion de l'action du Prif dans les territoires se fait auprès d'acteurs locaux dans le cadre de la prospection et dans le suivi de la relation au moment de la mise en place de l'action.

Dans les deux cas, en amont, l'opérateur indique aux acteurs locaux contactés que l'atelier réalisé s'inscrit dans le cadre du partenariat qui le lie au PRIF. Il mentionne explicitement le rôle du PRIF dans la coordination et le financement de l'ensemble du parcours.

Il assure la promotion systématique de l'ensemble de l'offre de services du PRIF et du « Parcours prévention », en valorisant la possibilité de les déployer sous format présentiel comme distanciel, auprès des partenaires locaux, mais aussi des participants aux ateliers pour les inciter à s'inscrire à d'autres ateliers du PRIF. L'opérateur peut lors de sa candidature proposer un chaînage spécifique avec plusieurs ateliers d'autres thématiques et proposer des outils pour assurer ce chaînage.

Tout au long de l'atelier, il indique également aux participants, avec l'appui du partenaire local si besoin, les relais locaux et activités de proximité (centre social, CCAS, CLIC, association de proximité...) qui peuvent les accueillir tout au long de l'année à la suite des ateliers.

- La promotion du Parcours prévention est également réalisée lors de salons et forums locaux. L'opérateur s'engage à participer à ces événements à la demande du PRIF, ou d'un partenaire local, après avoir reçu l'accord écrit du Prif (tenue de stands, organisation ou participation à des conférences, etc.). Les conditions de représentation sont définies par la convention qui lie le PRIF et l'opérateur, et détaillées dans un cahier des charges dédié.
- Pour mener à bien cette mission de promotion, différents outils sont mis à disposition des opérateurs par le PRIF (documents de communication, guides ...). Ces outils sont téléchargeables sur le site du PRIF et remis sur demande.

Des outils d'accompagnement, conçus pour accompagner les opérateurs dans chacune des étapes du partenariat sont également remis et doivent être utilisés pour présenter les ateliers du Parcours prévention

- L'opérateur s'assure d'harmoniser les supports diffusés en séances à ceux en vigueur dans la thématique concernée, et veille à y faire figurer la charte du Prif. Il les présente au Prif avant diffusion, et s'engage à utiliser ces supports validés.

2. Mettre en place

Les ateliers sont organisés par le PRIF en son nom, le partenaire local (commune, association, résidence autonomie...) et l'opérateur.

L'opérateur et le partenaire local s'engagent à proposer des formats adaptables, qui permettent de poursuivre les actions et garder le lien avec le public en toutes circonstances (restrictions sanitaires, grèves ...).



- Les séances prévues en présentiel seront transformées en séances en distanciel quand cela est nécessaire.
- Les opérateurs sensibilisent les partenaires à cette possibilité et son organisation dès la prise de contact.

Dans le cas d'un atelier en distanciel, en totalité ou en partie, l'accompagnement à la connexion est primordial pour favoriser la mobilisation des personnes, notamment lors d'une « transformation » d'atelier présentiel en distanciel.

Il requiert différentes étapes :

En amont des séances :

- S'assurer que le partenaire local dispose des coordonnées mail/téléphone des inscrits.
- Et ce, même lorsque l'atelier est prévu en présentiel. Dans ce cadre l'opérateur s'assure que le partenaire questionne les inscrits sur les moyens de communication dont ils disposent, pour anticiper une éventuelle transformation de format.
- Transmettre l'ensemble de informations utiles à la connexion aux participants.
- Tester la connexion avec les inscrits, et mettre à disposition une aide technique en cas de besoin.

Pendant les séances : s'assurer que tous les inscrits peuvent se connecter sans difficulté.

Répartition des rôles

<p>L'opérateur expert en prévention</p>	<p>1. Promeut le Parcours Prévention</p> <p>Promeut les ateliers, et souligne la possibilité de les déployer en présentiel ou en distanciel, grâce aux supports proposés par le Prif lors de salons/forums et auprès des participants aux ateliers. S'assure que le partenaire local est en contact avec le Prif s'il est à l'initiative de la prise de contact. Renseigne les calendriers d'ateliers et les coordonnées d'inscription pour communication large par le Prif et le réseau. Coordonne et assure une réunion de présentation pour chaque atelier mis en place.</p>	<p>2. Accompagne le partenaire local</p> <p>Accompagne le partenaire local dans sa mission de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en le conseillant sur les bonnes pratiques à mettre en place pour mobiliser minimum 12 personnes -ou 6 en distanciel- avant le début de l'atelier, - en le sensibilisant à la nécessité de questionner les participants sur leurs équipements téléphone ou numérique, pour anticiper les éventuelles transformations d'ateliers présentiel en distanciel (contexte sanitaire, grèves ...) <p>L'opérateur sensibilise le partenaire à l'importance de l'étape de la communication dans le bon déroulé de l'atelier (cf. fiches action mobilisation opérateur/ partenaires locaux).</p>	<p>3. Coordonne et encadre la mise en place de l'atelier</p> <p>Met en place l'atelier, en se coordonnant avec le partenaire local (défini un calendrier avec une conférence d'informations et les différentes séances) Accompagne les participants à la connexion lorsque les ateliers ont lieu en distanciel (voir précisions ci-dessus). Anime ou coordonne l'ensemble des séances des ateliers en faisant appel à des animateurs ou des professionnels experts et formés aux différentes méthodes des ateliers. Propose des actions de qualité dont les contenus répondent à un cahier des charges correspondant aux besoins des publics identifiés par les organisations institutionnelles et professionnelles et aux connaissances scientifiques actuelles en matière de santé et de prévention.</p>	<p>4. Initie un bilan de l'atelier avec le partenaire local</p> <p>Effectue un bilan de l'atelier avec le partenaire local et évoque les perspectives (mise en place d'autres ateliers du Parcours Prévention).</p>
<p>Le Prif</p>	<p>1. Promeut le Parcours Prévention</p> <p>Prend contact avec des acteurs accueillant des retraités autonomes afin de leur proposer la mise en place d'ateliers de Prévention Parcours Prévention. Intérêt d'engager une démarche de prévention sur le territoire. Valorise les démarches en présentiel ou en distanciel auprès des partenaires et des retraités.</p>	<p>2. Accompagne le partenaire local</p> <p>Répond aux questionnements du partenaire local concernant l'atelier et sa mise en place. Coordonne l'organisation et l'animation de l'ensemble des séances des ateliers par des animateurs ou professionnels experts (formés aux différentes méthodes des ateliers.) Transmet les outils de communication sous format numérique et accompagne le partenaire local si nécessaire. Communique à ses partenaires institutionnels, aux retraités se trouvant dans bases de données, ainsi</p>	<p>3. Evalue</p> <p>Propose des actions de qualité dont les contenus répondent à un cahier des charges correspondant :</p> <ul style="list-style-type: none"> aux besoins des publics identifiés par les organisations institutionnelles et professionnelles et aux connaissances scientifiques actuelles en matière de santé et de prévention. <p>Évalue chaque action entreprise, dans un objectif de qualité via un questionnaire remis aux participants</p>	<p>4. Effectue un bilan</p> <p>Effectue un bilan téléphonique de l'atelier et envisage la poursuite de la mise en place du parcours prévention avec une autre thématique</p>

		qu'au grand public les ateliers à venir.		
Le Partenaire local	<p>1. Communique sur les ateliers à venir</p> <p>Communique aux retraités et ses partenaires sur les ateliers à venir du Parcours prévention en utilisant les supports de communication du PRIF disponibles en format dématérialisé sur Prif.fr</p> <p>Ouvre l'atelier à tout retraité francilien, et réserve un accueil à l'ensemble des personnes intéressées, habitants ou non de la commune.</p> <p>Ne demande pas de participation financière aux retraités qui participent aux ateliers.</p> <p>Met à disposition une salle pour la conférence-débat, réunit un public le plus large possible et y assiste en tant que personne ressource locale ; met à disposition une salle pour les séances d'ateliers en présentiel ou facilite la mise en œuvre de l'atelier en distanciel.</p>	<p>2. Constitue le groupe de participants</p> <p>Constitue, pour chaque atelier mis en place, un groupe de 12 personnes à 15 personnes – 8 à 6 en distanciel - pour favoriser les interactions et le lien social.</p> <p>Questionne les participants sur leurs équipements téléphone ou numérique, pour anticiper les éventuelles transformations d'ateliers présentiel en distanciel (contexte sanitaire, grèves ...)</p> <p>Effectue le suivi des inscriptions, s'assure du maintien des effectifs et des conditions favorables à l'assiduité des participants tout au long des séances</p> <p>Alerte le Prif et l'opérateur en cas de difficulté de mobilisation.</p>	<p>3. Suit les séances</p> <p>Assure l'organisation matérielle des séances (voir fiche action).</p> <p>Assure sa présence et sa disponibilité tout au long de l'atelier et contribue à la convivialité du groupe.</p> <p>Respecte les engagements de la (des) fiche(s) action des opérateurs.</p>	<p>4. Chaîne les actions</p> <p>Propose aux participants un nouvel atelier du Parcours Prévention Et/ou</p> <p>Propose aux participants de s'inscrire dans une action pérenne menée localement (ex : associations sportives, etc.).</p> <p>Renforce les messages de l'intervenant et sa légitimité</p>

La transmission au PRIF des informations de planification, grâce au remplissage régulier du calendrier partagé des actions par l'opérateur est **obligatoire pour la communication des ateliers** au grand public. La programmation est en effet diffusée auprès des retraités directement par le PRIF, mais aussi par ses partenaires institutionnels : publication chaque semaine des ateliers à venir sur le site internet, informations envoyées aux partenaires institutionnels ainsi qu'aux retraités figurant dans les bases de données du Prif.

Les informations renseignées dans l'outil, et notamment les coordonnées des personnes gérant les inscriptions, doivent donc être vérifiées.

La mise à jour régulière de cet outil partagé permet également le suivi de la programmation, et la diffusion large par les partenaires financiers et le Prif, des informations permettant aux participants de s'inscrire aux ateliers : planning, lieu et contact inscription.

Il est donc l'un des éléments qui conditionne le règlement des subventions.

La capacité de déploiement territorial par l'opérateur est un élément essentiel dans la réalisation de ses missions. Cet objectif est sous tendu par des enjeux de santé publique et d'équité du service.

Le maillage territorial repose sur deux points :

- **le déploiement et la valorisation des actions en zone blanche**

- L'opérateur s'attache à promouvoir le Parcours Prévention du PRIF sur l'ensemble du territoire francilien de manière coordonnée et concertée avec le PRIF et les autres opérateurs du Parcours. Le maillage territorial sera mis en œuvre de manière concertée avec le PRIF.
- L'opérateur s'engage à participer à la démarche de maillage territorial initiée par le Prif en contribuant à la recherche de nouveaux partenaires et de nouvelles villes (« zones blanches »).
- Pour ce faire, le Prif met à disposition des opérateurs la cartographie des zones blanches qu'il a lui-même identifiée. De plus, les réunions de coordination du PRIF contribuent à travailler et à accompagner les opérateurs à cet effet.

- **une programmation départementalisée**

Les opérateurs doivent répondre à des objectifs départementalisés afin que le PRIF puisse s'assurer d'une programmation qui réponde aux enjeux des différents acteurs financeurs de la prévention (Conférence des financeurs, ARS, caisses de retraite ...).

3. Animer

Les ateliers, sous format présentiel comme distanciel, doivent permettre de favoriser la convivialité entre les participants, de créer une dynamique de groupe et un climat de confiance.

Pour ce faire, l'animateur suscite le dialogue et utilise des méthodes interactives. Il doit s'assurer de l'engagement des participants à modifier leurs comportements.

Il doit veiller à ce que le partenaire local mobilise suffisamment de participants avant le début des séances. Il participe au recrutement lorsque le Prif initie des mailings de promotion des ateliers via les Caisses de retraite.

Il assure également l'accueil du groupe lorsque la demande d'atelier émane directement du Prif.

Il organise l'animation des séances au regard du présent cahier des charges. Pour ce faire, il s'assure notamment des compétences des professionnels intervenants (voir paragraphe sur la diffusion des messages de prévention). Enfin, il veille à la fidélisation des bénéficiaires sur l'ensemble des séances, et fait le lien avec les autres ateliers du Parcours prévention.

- **Formation des intervenants**

La formation des intervenants est un facteur essentiel à la qualité des actions. Les opérateurs s'assurent que leurs intervenants soient formés de manière dynamique et évolutive pour animer ces actions.

Le Prif peut être amené à proposer des actions dans ce sens, qui pourront être un prérequis à l'animation des ateliers.

Les intervenants ou leurs représentants peuvent être amenés à participer à des sessions d'information sur les actions collectives « Bien Vieillir » et le Parcours prévention. Ils doivent connaître le Prif, son

parcours prévention et le contexte dans lequel ils animent les ateliers afin d'être en capacité de représenter le réseau et de les présenter auprès des partenaires locaux ou des retraités.

L'opérateur s'engage à assurer le suivi des intervenants :

- il s'assure auprès d'eux du respect et de la bonne compréhension des tâches prescrites pour la mise en place, la promotion, l'animation et l'évaluation des ateliers ;
- il assure la coordination, le soutien et l'accompagnement des intervenants par différents moyens (réunions d'échange de pratiques, entretiens individuels, etc.) et réalise des contrôles internes réguliers ;
- il informe le Prif de tout mouvement de ses équipes et fournit à la demande tous justificatifs sur la formation et les diplômes.

4. Evaluer

Le PRIF, en tant que plateforme d'ingénierie, a mis en place un dispositif d'évaluation des actions du Parcours prévention.

L'objet de la démarche d'évaluation : « Connaitre, comprendre et améliorer, voici les trois objectifs principaux des évaluations que réalise le Prif avec ses partenaires, avec un enjeu principal : s'assurer que les actions menées ont un impact positif auprès des retraités en termes de santé globale. »*

Il s'agit ainsi d'établir un bilan quantitatif et qualitatif global pour chaque atelier, renseignant :

- les dates de réalisation de l'atelier dans le cadre du calendrier en réseau du PRIF, à renseigner avant le début des séances ;
- le(s) partenaire(s) opérationnel(s) ayant contribué(s) à la mise en place de l'atelier ;
- les profils des participants en faisant apparaître particulièrement d'une part, le ou les régimes de retraite de base des participants, et d'autre part, les personnes orientées par le PRIF ;
- l'assiduité et la satisfaction ;
- les progrès ou bénéfices enregistrés chez les participants ;
- les opérations de promotion qui ont été réalisées.

À ce titre, des questionnaires d'évaluation sont mis à disposition des opérateurs pour être diffusés aux participants en premières et dernières séances, ainsi qu'ultérieurement, à distance de l'atelier afin d'en évaluer les effets à moyen terme, dans le cas de certains ateliers.

Au format présentiel, les questionnaires sont distribués aux participants lors des séances (papier et à venir en ligne). Les résultats sont ensuite saisis par les opérateurs sur une plateforme en ligne, hébergée sur Sphinx. Les accès personnalisés, par opérateur, sont transmis par l'équipe du Prif. Les opérateurs sont également mis à contribution dans le cadre d'évaluations ponctuelles réalisés par un acteur extérieur afin de faciliter l'accès aux ateliers et aux participants si besoin.

Au format distanciel, l'opérateur fait également le lien pour recueillir les données auprès des participants ou de la structure choisie pour procéder à l'évaluation.

Ce recueil pourra prendre la forme soit de questionnaires à remplir en ligne par les participants, soit via un formulaire envoyé par mail ou directement via la plateforme utilisée dans le cadre de la diffusion de la séance

Le Prif pourra potentiellement faire évoluer ce dispositif d'évaluation, notamment par une évaluation d'impact des ateliers a posteriori, dans le but de contribuer à développer la recherche sur ces sujets. Il informera les opérateurs de ces actualisations.

Par ailleurs, et dans la même optique, le PRIF ou des structures missionnées, assistent tout au long de l'année à des séances d'ateliers dans le cadre du suivi de la qualité des interventions.

5. Adapter

Les événements récents tant sanitaire que sociaux, ont mis en avant la nécessité de faire preuve d'agilité afin d'assurer la continuité des actions et le besoin d'adapter le format du Parcours prévention. Ainsi, le Parcours prévention a été adapté au format distanciel en 2020.

En 2021, il est demandé aux partenaires d'être en mesure de déployer 3 formats :

- **Le format présentiel** : la conférence et les séances de l'atelier se déroulent en physique et les participants remplissent les questionnaires en première et dernière séances. Les éléments sont ensuite saisis par les opérateurs via leurs identifiants Sphinx
- **Le format distanciel** : la conférence et les séances de l'atelier se déroulent à distance via des visioconférence (ordinateur ou tablette) ou par téléphone – en 2021, il est nécessaire de proposer les deux types de format afin que l'ensemble des retraités aient accès aux formats distanciel.
- **Un format mixte prenant en compte la nécessité d'adapter le format et le mode de participation** : Un format adaptable selon la situation, permettant de passer du présentiel au distanciel et vice-versa.

- Mise en conformité des supports pédagogiques diffusés avec la charte du Prif

Le descriptif de la méthode de coordination dans le cadre du déploiement de l'atelier :

- Organisation pratique et logistique de la tenue de l'atelier
- Prospection pour déployer l'atelier sur le territoire francilien
- Fidélisation auprès des partenaires locaux afin de participer à la promotion du Parcours prévention du Prif

Mise en œuvre de la démarche d'évaluation

- Sensibilisation des participants pour les inciter à participer à la démarche d'évaluation
- Recueil et transmission des données au Prif

2. Critères d'analyse des candidatures

Tous les types de porteurs de projet (public, privé avec ou sans but lucratif) en capacité de répondre aux exigences du présent cahier des charges sont éligibles à cet appel à candidature.

Les critères sur lesquels le Prif sera particulièrement vigilant sont :

- la cohérence des contenus pédagogiques proposés avec l'offre de services du Prif ;
- la méthode et les outils employés pour engager les participants à mettre en pratique les enseignements dispensés au cours des différentes séances ;
- le caractère innovant de la proposition ;
- la méthode de coordination proposée afin de favoriser la mise en œuvre pratique de l'atelier.

3. Modalités de candidature et calendrier

Le formulaire de candidature à cet atelier est joint à cet appel et précise les questions et documents nécessaires pour y candidater.

Calendrier :

- Lancement de l'appel à projet : 8 février
- Date de clôture des candidatures : 8 mars
- Étude des candidatures et auditions : 12 et 15 mars